

ETUDE DE SIGNALISATION ROUTIÈRE DIRECTIONNELLE RÉTRO-RÉFLECHISSANTE SUR L'ENSEMBLE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE (PÔLES SECONDAIRES)

La Région de Bruxelles-Capitale a décidé de revoir la problématique de sa signalisation directionnelle sous différents aspects : technique, réglementaire et surtout urbanistique afin de créer une signalisation adaptée au milieu urbain.

Dans cette optique, des études ont été menées afin d'élaborer une série de principes directeurs en matière de signalisation directionnelle (quel que soit le type d'usager, de voirie ou de destination et ce sur l'ensemble du territoire de la Région, à l'exception de l'intérieur du Pentagone).

Sur base de ces différentes études, la signalisation à destination des pôles primaires a déjà été mise en place sur le terrain. La signalisation à destination des pôles secondaires devrait venir la renforcer.

Exemple d'itinéraire défini :

Pôle secondaire : Flagey

Situé entre deux axes importants de pénétration, il est proposé de flécher ce pôle au départ de ceux-ci. Sur l'avenue Louise, au croisement avec la rue Lesbroussart pour les automobilistes venant du Centre et au croisement avec la chaussée de Vleurgat pour ceux venant de la Cambre. Des préavis de sortie devront être prévus sur la partie centrale de l'avenue Louise. Sur l'avenue de la Couronne, au croisement avec la place Blyckaerts pour les automobilistes venant du Centre et au croisement avec la rue de la Brasserie pour ceux venant de la périphérie.

Définition de la charte signalétique :

- Type Support
- Type Panneau
- Type Message
- Type Logo/Symbole

